

VILLE DE FLINES-LEZ-RACHES



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARRETE DU MAIRE N° 57/2024

Je soussignée Annie GOUPIL, Maire de FLINES-LEZ-RACHES

Vu la demande ci-jointe,

Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique, Vu les Articles L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

Monsieur NORGUEZ Yves

8 rue de la mer de Flines

59148 FLINES-LEZ-RACHES

Association :

Les Andouillades

Est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de Boissons de 3ème catégorie

Salle d'œuvres municipale

Le 14 avril 2024 de 07 heures à 22 heures

À l'occasion de la :

Brocante et Repas dansant / Spectacle

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 18 mars 2024

Le Maire



Signé

Annie GOUPIL